



Commissariat
aux langues
officielles

Office of the
Commissioner of
Official Languages

Commissariat aux langues officielles **Plan ministériel de 2026-2027**

L'honorable Steven MacKinnon, C.P., député

Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Canada

Pour communiquer avec le Commissariat aux langues officielles
ou pour obtenir un exemplaire en média substitut,
composez sans frais le 1-877-996-6368
languesofficielles.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre Steven MacKinnon, 2026
N° de cat. : SF1-5F-PDF
ISSN : 2371-6460

Aussi disponible en anglais
2026-2027 Departmental Plan

Plan ministériel 2026-2027 du Commissariat aux langues officielles

Table des matières

- [En un coup d'œil](#)
- [Message du commissaire](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles](#)
 - [Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne](#)
 - [Services internes](#)
- [Considérations à l'échelle de l'organisation](#)
 - [Priorités gouvernementales connexes](#)
 - [Principaux risques](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats condensé prospectif](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements organisationnels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent plan ministériel présente les priorités, les projets et les coûts connexes du Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) pour les trois prochains exercices.

Le plan est axé sur [la mission](#) du Commissariat et s'inspire du message du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, soit « focaliser, simplifier et imputabilité ».

Priorités de l'organisation

Le Commissariat a défini les grandes priorités ci-dessous pour 2026-2027 :

- Optimiser les processus de conformité existants et mettre en œuvre les processus liés aux règlements adoptés;
- Intervenir auprès du gouvernement fédéral quant au respect des langues officielles;
- Contribuer et maintenir l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- Soutenir une culture organisationnelle qui optimise la synergie interne et qui renforce l'engagement du personnel.

Examen exhaustif des dépenses

Le Commissariat n'a pas de réductions prévues dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

Le Commissariat respectera toutefois l'esprit de l'examen en procédant comme suit :

- Il surveillera et examinera certains domaines de dépenses, dont les voyages, les communications et les services professionnels, afin d'éliminer les coûts redondants, les activités qui se chevauchent et les inefficacités globales;
- Dans le cadre de son examen de la structure organisationnelle visant à mieux soutenir le mandat élargi du commissaire aux langues officielles, le bureau du commissaire évaluera la nécessité de remplacer du personnel et de pourvoir les postes vacants.

Le présent plan ministériel tient compte de ces mesures.

Faits saillants du Commissariat aux langues officielles en 2026-2027

Les priorités du Commissariat découlent de son plan triennal qui arrive à sa troisième année. Les priorités ont été établies dans une approche d'optimiser les ressources et de concentrer les efforts sur les activités les plus importantes pour mettre en œuvre le mandat du commissaire aux langues officielles (le commissaire).

En 2026-2027, le Commissariat prévoit de préparer et de renforcer ses processus internes en prévision des potentiels changements réglementaires. En parallèle, il continuera d'assurer la conformité au sein des institutions fédérales.

Le Commissariat a également établi plusieurs priorités en lien avec l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion des langues officielles dans la société canadienne, que ce soit par la surveillance de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) ou par l'intermédiaire du Plan d'action pour les langues officielles.

L'organisation continuera de déployer des efforts pour renforcer une culture organisationnelle visant à optimiser la synergie entre les directions générales et à renforcer l'engagement de l'ensemble du personnel envers le mandat du Commissariat.

Le Commissariat se prépare également à une révision de son mandat à la lumière de ses nouveaux pouvoirs et, potentiellement, d'un nouveau régime légal qui nécessitera une révision des processus internes et l'établissement de mécanismes de mise en œuvre.

En 2026-2027, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour le Commissariat s'élèvent à 27 033 917 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 189.

Sommaire des résultats prévus

Le texte ci-dessous présente un résumé des résultats que le Commissariat compte atteindre en 2026-2027 dans ses principaux domaines d'activité appelés « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles

Le Commissariat priorisera l'utilisation judicieuse des pouvoirs mis à sa disposition, y compris des nouveaux pouvoirs. Il continuera aussi d'exercer son leadership auprès des institutions fédérales pour qu'elles respectent leurs obligations prévues par la *Loi*. En parallèle, l'organisation poursuivra ses démarches à titre d'intervenant devant les tribunaux afin de veiller à ce que ces derniers continuent d'interpréter les droits linguistiques de manière large et libérale et que la *Loi* soit mise en œuvre conformément à son objet.

En outre, l'organisation se prépare à l'entrée en vigueur des règlements sur les sanctions administratives pécuniaires et sur la partie VII qui nécessiteront une revue des processus internes afin de les mettre en œuvre. En parallèle, le Commissariat anticipe l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*, un nouveau régime qui nécessitera un ajustement organisationnel, une définition de ce mandat élargi et l'établissement de mécanismes de mise en œuvre.

Dépenses prévues : 9 191 532 \$

Ressources humaines prévues : 73

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [la protection des droits liés aux langues officielles](#) dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines du Commissariat, veuillez consulter la section [Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le Commissariat continuera son projet visant à établir des mécanismes pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre de la *Loi* sur la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En parallèle, il planifie mettre en place des activités pour renforcer les relations avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les renseigner sur ses nouveaux mécanismes de conformité.

Dépenses prévues : 8 380 514 \$

Ressources humaines prévues : 56

Vous trouverez de plus amples renseignements sur [l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne](#) dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines du Commissariat, veuillez consulter la section [Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

Message du commissaire

J'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel 2026-2027 du Commissariat aux langues officielles (le Commissariat), lequel énonce les activités prévues et les résultats escomptés à l'appui du mandat de l'organisation.

Cette année encore, mon équipe et moi travaillerons avec diligence afin d'assumer les responsabilités essentielles qui me sont confiées à titre de commissaire aux langues officielles, soit la protection des droits liés aux langues officielles ainsi que l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le Commissariat entamera sous peu la dernière année de la mise en œuvre de son plan stratégique triennal 2024-2027, dont les priorités reflètent la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) modernisée et le renouvellement nécessaire de l'organisation pour s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. L'usage judicieux des pouvoirs qui sont à ma disposition pour assurer la conformité des institutions fédérales et veiller au respect des droits linguistiques du public canadien continuera ainsi d'être au cœur de nos activités au cours de la prochaine année. Bien sûr, nous aurons également un œil sur les démarches en vue de l'entrée en vigueur des règlements qui découlent de la mise en œuvre de la *Loi* modernisée, car ceux-ci auront une incidence sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, la population canadienne et les activités du Commissariat.

Bien que la modernisation de la *Loi* soit une avancée historique et positive, il reste encore du chemin à parcourir. Son succès à long terme relève de la bonne volonté du gouvernement fédéral d'assurer sa pleine mise en œuvre. Un réel changement de culture au sein des institutions fédérales est nécessaire pour qu'elles comprennent l'importance de respecter la *Loi* et prennent les mesures qui s'imposent. Il faut aussi veiller à ce que leurs obligations linguistiques soient claires et précises et que les leaders prêchent par l'exemple, même en période de compressions budgétaires.

Une chose est certaine, en 2026-2027, le Commissariat continuera de mettre son expertise à profit en collaborant avec les institutions fédérales, les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les autres parties prenantes. Mon équipe et moi sommes déterminés à jouer un rôle de premier plan afin que l'égalité du français et de l'anglais demeure une valeur fondamentale partagée par l'ensemble de la société canadienne et une priorité sur l'échiquier national.



Raymond Thériault, Commissaire aux langues officielles

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- [Responsabilité essentielle 1](#) : Protection des droits liés aux langues officielles
- [Responsabilité essentielle 2](#) : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle 1 : Protection des droits liés aux langues officielles

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) prend les mesures nécessaires – dont le traitement des plaintes, les vérifications et les interventions – pour faire respecter la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) et les droits linguistiques de la population canadienne.

Répercussions sur la qualité de vie

Le Commissariat note que les langues officielles sont répertoriées sous le domaine de la qualité de vie « la société », lequel il établit comme étant celui qui touche le plus sa responsabilité relative à la protection des droits liés aux langues officielles, plus précisément l'indicateur de connaissance des langues officielles.

Les langues officielles sont une valeur fondamentale du pays, au cœur de son tissu social. Le Commissariat profitera donc de l'année qui vient pour examiner la façon dont les autres indicateurs pourraient s'aligner sur ses responsabilités essentielles et sur son mandat.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs du Commissariat, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant la Protection des droits liés aux langues officielles.

Tableau 1 : Protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la protection des droits liés aux langues officielles.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des recommandations du commissaire faites en réponse aux lacunes cernées dans les rapports de vérification et d'enquête qui ont été entièrement ou partiellement mises en œuvre ¹ .	2022-2023 : 69 % 2023-2024 : 66 % 2024-2025 : 67 %	60 %	Mars 2027
Pourcentage de plaintes et de demandes traitées dans les délais prescrits par les normes de service	2022-2023 : 84 % 2023-2024 : 33 % ² 2024-2025 : 79 % ³	70 %	Mars 2027

Tableau 2 : La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux

Le tableau 2 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous la protection des droits liés aux langues officielles.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des recours auxquels le commissaire a participé et qui ont eu une incidence positive sur l'interprétation ou sur l'application de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>	2022-2023 : 90 % 2023-2024 : 92 % 2024-2025 : 100 %	60 %	Mars 2027

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes du Commissariat figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relatifs à la protection des droits liés aux langues officielles en 2026-2027.

¹ À noter que ce pourcentage est basé uniquement sur les recommandations contenues dans les rapports d'enquête du commissaire pour lesquels le Commissariat a effectué un suivi.

² En 2023-2024, le Commissariat a donné la priorité au traitement des plaintes en suspens qui ne respectaient pas les normes de service. Il a réussi à régler un grand nombre de ces plaintes, de sorte que la majorité des dossiers achevés au cours de cet exercice dépassait les normes de service.

³ En 2024-2025, les normes de service ont changé; on conservera ainsi cette année en référence. Voici les modifications apportées aux normes : pour les plaintes, nous sommes passés de 175 jours ouvrables pour l'émission du rapport préliminaire d'enquête à 365 jours civils pour l'émission du rapport final d'enquête; pour les demandes, nous sommes passé de 30 jours ouvrables à 35 jours civils. Le calcul de la norme est simplifié par l'usage de jours civils.

Les droits liés aux langues officielles sont protégés.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

En 2026-2027, le Commissariat prévoit établir un cadre permettant d'apporter des modifications aux processus de conformité concernant les pouvoirs acquis à la suite de la modernisation de la *Loi* afin d'utiliser les pouvoirs mis à sa disposition avec agilité, tout en mettant en œuvre les prochains règlements au fur et à mesure qu'ils sont adoptés.

Le Commissariat continuera, en parallèle, son travail d'influence auprès des institutions fédérales pour les inciter fortement à respecter leurs obligations prévues par la *Loi*, que ce soit en lien avec le traitement des plaintes ou la promotion avec des activités de conformité. Le travail de promotion comprend également un travail d'influence auprès des principaux acteurs pour qu'ils tiennent compte des langues officielles dans le contexte actuel de révision budgétaire et de développement économique.

Pour sa part, le commissaire travaille sans relâche à l'utilisation de ses pouvoirs en matière de conformité afin de protéger les droits linguistiques au sein de la fonction publique. De plus, un travail anticipatoire a été entrepris en vue de mettre en œuvre le régime des sanctions administratives pécuniaires et d'évaluer l'incidence du règlement sur la partie VII sur les obligations des institutions fédérales.

La population canadienne bénéficie des interventions du commissaire devant les tribunaux

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Le commissaire poursuivra ses démarches à titre d'intervenant devant les tribunaux afin de veiller à ce que ces derniers continuent d'interpréter les droits linguistiques de manière large et libérale et que la *Loi* soit mise en œuvre conformément à son objet.

L'Analyse comparative entre les sexes Plus

Le Commissariat a entrepris une première évaluation approfondie des activités, des programmes et des secteurs où intégrer l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), y compris le programme de protection des droits liés aux langues officielles. Une analyse des données colligées a donné lieu à un rapport final comprenant des recommandations sur de potentielles stratégies de mise en œuvre de l'ACS Plus dans le cadre de ce programme.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 3 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à la protection des droits liés aux langues officielles

Le tableau 3 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	9 191 532 \$
Équivalents temps plein	73

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et sur les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes du Commissariat se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

La protection des droits liés aux langues officielles est appuyée par le programme suivant :

- Programme de protection des droits liés aux langues officielles.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la protection des droits liés aux langues officielles se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase](#) du GC.

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Aucun changement n'a été apporté au cadre ministériel des résultats approuvé, associé au programme de la protection des droits liés aux langues officielles.

Responsabilité essentielle 2 : Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Dans la présente section :

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat suscite un intérêt accru pour les enjeux liés à l'avancement de l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et dans la société canadienne, tout en appuyant le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Répercussions sur la qualité de vie

Le domaine de la qualité de vie « la société » est celui qui touche le plus à la responsabilité essentielle du Commissariat relative à l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne. Plus précisément, il s'agit de l'indicateur des perceptions positives de la diversité en lien avec le mandat du Commissariat d'appuyer le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les langues officielles constituent une valeur fondamentale du pays, au cœur de son tissu social. Le Commissariat profitera de l'année qui vient pour examiner de quelle façon les autres indicateurs pourraient s'aligner sur ses responsabilités essentielles et sur son mandat.

Indicateurs, résultats et cibles

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs de l'organisation, les résultats réels des trois derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Tableau 4 : La population canadienne connaît ses droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et elle reconnaît l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.

Le tableau 4 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de Canadiennes et Canadiens qui ont été informés des enjeux liés à la <i>Loi sur les langues officielles</i>	2022-2023 : 890 469 2023-2024 : 427 858 2024-2025 : 393 329	350 000	Mars 2027
Pourcentage des Canadiennes et Canadiens qui sont pour la dualité linguistique et le bilinguisme (mesuré tous les cinq ans).	2022-2023 : Non disponible 2023-2024 : Non disponible 2024-2025 : Non disponible ⁴	73 %	Mars 2027

Tableau 5 : Les institutions fédérales connaissent leurs obligations en matière de langues officielles

Le tableau 5 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de présentations et/ou d'ateliers sur les langues officielles auprès des institutions fédérales.	2022-2023 : Non disponible 2023-2024 : Non disponible 2024-2025 : Non disponible ⁵	40	Mars 2027

⁴ Le dernier résultat mesuré date de 2021-2022. Étant donné que le pourcentage est mesuré tous les cinq ans, le prochain résultat sera connu en 2026-2027.

⁵ Le Commissariat a modifié son cadre ministériel en ajoutant cet indicateur. L'organisation pourra rapporter des résultats lors du prochain rapport sur les résultats ministériels de 2026-2027.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de fonctionnaires fédéraux qui ont été informés des obligations en matière de langues officielles du gouvernement fédéral.	2022-2023 : Non disponible 2023-2024 : Non disponible 2024-2025 : Non disponible ⁶	3000	Mars 2027

Tableau 6 : Le commissaire influence les décideurs au Parlement et au sein du gouvernement en ce qui a trait aux enjeux liés à la *Loi sur les langues officielles*.

Le tableau 6 fournit un résumé d'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Indicateurs de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026-2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de délibérations parlementaires faisant référence à la <i>Loi sur les langues officielles</i> ou au Commissariat aux langues officielles, plus particulièrement, ses rapports et recommandations.	2022-2023 : 79 2023-2024 : 63 2024-2025 : 38	15	Mars 2027
Nombre de rencontres tenues avec des représentants d'entités du gouvernement fédéral.	2022-2023 : Non disponible 2023-2024 : Non disponible 2024-2025 : Non disponible ⁷	300	Mars 2027

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes du Commissariat figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement à l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne en 2026-2027.

La population canadienne connaît ses droits linguistiques et ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire et elle reconnaît l'importance de la dualité linguistique et du bilinguisme.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Le Commissariat poursuivra certaines activités de promotion des langues officielles, notamment en menant des projets de politique et de recherche et en publiant du contenu sur les médias

⁶ Le Commissariat a modifié son cadre ministériel en ajoutant cet indicateur. L'organisation pourra rapporter des résultats lors du prochain rapport sur les résultats ministériels de 2026-2027.

⁷ Le Commissariat a modifié son cadre ministériel en ajoutant cet indicateur. L'organisation pourra rapporter des résultats lors du prochain rapport sur les résultats ministériels de 2026-2027.

sociaux et sur son site Web, afin de renforcer la perception positive des langues officielles et d'encourager leur utilisation dans divers contextes tout en soulignant leur rôle en tant que valeur fondamentale de la société canadienne.

Les institutions fédérales connaissent leurs obligations en matière de langues officielles

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Le Commissariat se concentre sur la promotion auprès des institutions fédérales de leurs *obligations linguistiques*, particulièrement en ce qui concerne leur incidence sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion des langues officielles.

Le Commissariat continuera d'offrir aux institutions fédérales des présentations et des ateliers sur les bonnes pratiques liées à l'offre active et aux réunions bilingues, en plus de proposer des ressources pertinentes sur son site Web et sur ses canaux de médias sociaux. Par la suite, il terminera sa troisième série annuelle d'ateliers sur les bonnes pratiques relatives à cinq thèmes, offerte à l'ensemble des institutions fédérales, en plus d'offrir des ateliers personnalisés sur demande à certaines institutions. Il continuera de proposer des ressources pertinentes sur son site Web ainsi que sur ses canaux de médias sociaux.

Dans cette même optique, le Commissariat continuera de mener des projets de recherche afin de mieux comprendre les questions touchant les langues officielles et d'élaborer des positionnements sur des questions clés. Entre autres, le Commissariat maintiendra sa surveillance de la mise en œuvre de la *Loi* et du Plan d'action pour les langues officielles dans le but de comprendre leur incidence sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur la promotion des langues officielles. À cet effet, il publiera certaines de ses observations.

La progression de la dualité linguistique au Canada demeure un aspect fondamental du mandat du commissaire. Ainsi, le Commissariat, dans son rôle d'agent du Parlement, continuera d'influencer les institutions fédérales pour qu'elles tiennent compte des défis auxquels font face les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le contexte des nouvelles obligations des institutions fédérales incluses dans la partie VII renouvelée.

Le commissaire influence les décideurs au Parlement, au sein du gouvernement et dans les communautés en ce qui a trait aux enjeux liés à la *Loi sur les langues officielles*.

Les résultats que nous prévoyons atteindre

À titre d'agent du Parlement, le commissaire continuera de sensibiliser les membres et les comités parlementaires aux diverses questions liées aux langues officielles et de collaborer avec eux en tant que partenaire pour atteindre l'objectif commun de favoriser un meilleur respect des droits linguistiques au sein des institutions fédérales.

L'Analyse comparative entre les sexes Plus

Le Commissariat a entrepris une première évaluation approfondie des activités, des programmes et des secteurs où intégrer l'ACS Plus, y compris le programme de l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne. Une analyse des données colligées a donné lieu à un rapport final comprenant des recommandations sur de potentielles stratégies de mise en œuvre de l'ACS Plus dans le cadre de ce programme.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 7 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement à l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne

Le tableau 7 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	8 380 514 \$
Équivalents temps plein	56

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes du Commissariat se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

L'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne est appuyé par le programme suivant :

- Programme de l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase](#) du GC.

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

De nouveaux indicateurs ont été élaborés afin de mesurer l'efficacité et les répercussions positives relatives aux obligations en matière de langues officielles au sein des institutions fédérales à la suite de la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs du commissaire.

Services internes

Dans la présente section :

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'une organisation afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions;
- services de communication;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers.

Puisque des recours judiciaires sont prévus par la *Loi*, les services juridiques du Commissariat sont exclus des services internes et font partie intégrante de son programme de protection des droits liés aux langues officielles. Il en va de même pour les services des communications du Commissariat qui, en raison de leur mandat particulier, ne sont pas inclus dans les services internes, mais font plutôt partie du programme de l'avancement des langues officielles.

Plans visant à atteindre les cibles

Les services internes du Commissariat continueront de s'adapter et de proposer des solutions pour répondre au contexte changeant de la fonction publique quant aux nouvelles exigences et aux défis auxquels doit répondre l'organisation.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions découlant de la modernisation de la *Loi* se poursuivra en 2026-2027, tout comme l'évaluation de la capacité de l'organisation à mettre en œuvre les modifications apportées, à mettre à jour les outils technologiques et à analyser les besoins financiers et en ressources humaines.

Alors que le Commissariat évolue en tant qu'organisation, il maintient au cœur de son travail les principes fondamentaux de la fonction publique.

Dans le cadre de son engagement continu envers une culture organisationnelle forte, le Commissariat veillera à la mise en œuvre de son plan d'action organisationnel pour faire suite aux [résultats](#) du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2024. Ce plan vise à faire progresser les initiatives existantes et à cibler les domaines sujets à amélioration. Les activités du plan d'action complèteront également d'autres plans organisationnels, notamment le plan d'équité en matière d'emploi, de diversité et d'inclusion.

Le Commissariat a également pour but de favoriser une culture de collaboration, et il continuera d'explorer diverses façons de maintenir un milieu de travail collaboratif. En 2026-2027, l'organisation mettra en œuvre de nouvelles pratiques collaboratives pour atteindre cet objectif.

En 2026-2027, le Commissariat commencera le processus de modernisation de ses solutions de gestion des cas et de gestion de contenu vers des plateformes infonuagiques s’alignant sur le principe de l’« informatique en nuage intelligente » du gouvernement du Canada. Ces outils serviront de tremplin à la migration des autres solutions numériques du Commissariat. En outre, le Commissariat poursuivra ses efforts en matière de cybersécurité afin d’accroître la sensibilisation et les connaissances de son personnel et d’assurer un environnement de travail numérique sécuritaire.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 8 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l’exercice

Le tableau 8 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	9 461 871 \$
Équivalents temps plein	60

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes du Commissariat se trouvent dans l’InfoBase du GC.

Planification de l’attribution de marchés aux entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l’attribution de marchés à des entreprises autochtones.

Le Commissariat prévoit atteindre proactivement cet objectif minimal de 5 % en 2026-2027. L’organisation examinera les approvisionnements actuels et prévus afin de cerner les possibilités pour les entreprises autochtones, et il utilisera les outils d’approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada et de Services partagés Canada ayant trait à la participation des entreprises autochtones.

Tableau 9 : Pourcentage de contrats attribués ou qu’il est prévu d’attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 9 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que le Commissariat a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2024-2025	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	3,86 %	5 %	5 %

Considérations à l'échelle de l'organisation

- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Principaux risques](#)

Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

Le Commissariat souscrit à une approche de développement durable qui contribue à l'avancement de nos deux langues officielles dans le respect du chemin vers la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de l'égalité et de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité, de la consommation responsable et des changements climatiques et de leur incidence. Concrètement, les objectifs du Commissariat en matière de développement durable comptent parmi les suivants :

- Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission;
- Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leur incidence.

Plus de renseignements sur l'apport du Commissariat au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme à l'horizon 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans [notre stratégie ministérielle de développement durable](#).

Intelligence artificielle

Le Commissariat mettra en œuvre sa position organisationnelle en matière d'intelligence artificielle (IA) et continuera de se familiariser avec les outils pertinents et, de manière plus générale, avec les possibilités et les défis que présente l'IA pour les langues officielles. L'une des priorités stratégiques sera de veiller à ce que les institutions fédérales tiennent compte des obligations en matière de langues officielles et de la dualité linguistique dans le domaine de l'IA.

Principaux risques

Les deux principaux risques cernés sont la capacité du Commissariat à réaliser les priorités énoncées dans son plan stratégique de 2024-2027 et à mettre en œuvre tous ses pouvoirs compte tenu du contexte politique actuel. Avec l'élargissement des pouvoirs du commissaire lors de l'entrée en vigueur des sanctions administratives pécuniaires et de son mandat élargi en vertu de la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*, le Commissariat pourrait devoir mettre en œuvre des priorités concurrentes dans des délais serrés, avec des ressources limitées et une incertitude quant aux ressources additionnelles qui pourraient lui être allouées pour la mise en œuvre de cette deuxième loi.

Afin d'atténuer les risques déterminés, le Commissariat a déjà pris des mesures concrètes pour utiliser pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés, tout en travaillant sur l'élaboration de procédures afin d'opérationnaliser les règlements au fur et à mesure qu'ils entreront en vigueur.

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues du Commissariat au cours des trois prochains exercices et compare les dépenses prévues de l'exercice 2026-2027 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et des exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État des résultats condensé prospectif](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues du Commissariat de 2023-2024 à 2028-2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 10 : Sommaire des dépenses de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 10 indique la somme d'argent dépensée par le Commissariat au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes. Les montants de l'exercice 2025-2026 sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles de 2023-2024	Dépenses réelles de 2024-2025	Dépenses prévues pour 2025-2026
Protection des droits liés aux langues officielles	8 582 140 \$	8 844 674 \$	9 495 062 \$
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	7 687 040 \$	7 902 119 \$	8 657 262 \$
Total partiel	16 269 180 \$	16 746 793 \$	18 152 324 \$
Services internes	8 816 403 \$	9 401 302 \$	9 774 329 \$
Total	25 085 583 \$	26 148 095 \$	27 926 653 \$

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation des dépenses observées au cours des trois exercices s'explique principalement par les coûts supplémentaires liés à la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que

par les rajustements découlant des conventions collectives qui ont entraîné des dépenses supplémentaires en matière de rémunération.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la section Finances de [l'InfoBase du GC](#).

Tableau 11 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 11 présente les dépenses prévues par le Commissariat au cours des trois prochains exercices par responsabilité essentielle et les dépenses pour les services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Protection des droits liés aux langues officielles	9 191 532 \$	9 191 532 \$	9 193 657 \$
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	8 380 514 \$	8 380 514 \$	8 382 452 \$
Total partiel	17 572 046 \$	17 572 046 \$	17 576 109 \$
Services internes	9 461 871 \$	9 461 871 \$	9 464 060 \$
Total	27 033 917 \$	27 033 917 \$	27 040 169 \$

Analyse des dépenses des trois prochains exercices

Les dépenses prévues pour les exercices à venir demeurent stables et ne présentent aucune variance importante, ce qui témoigne d'une continuité des activités sans fluctuation majeure.

Toutefois, à part les dépenses prévues au cours des trois prochains exercices, des dépenses additionnelles pourraient être engagées en raison de l'entrée en vigueur des règlements sur les sanctions administratives pécuniaires et des règlements prévus de la *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale*.

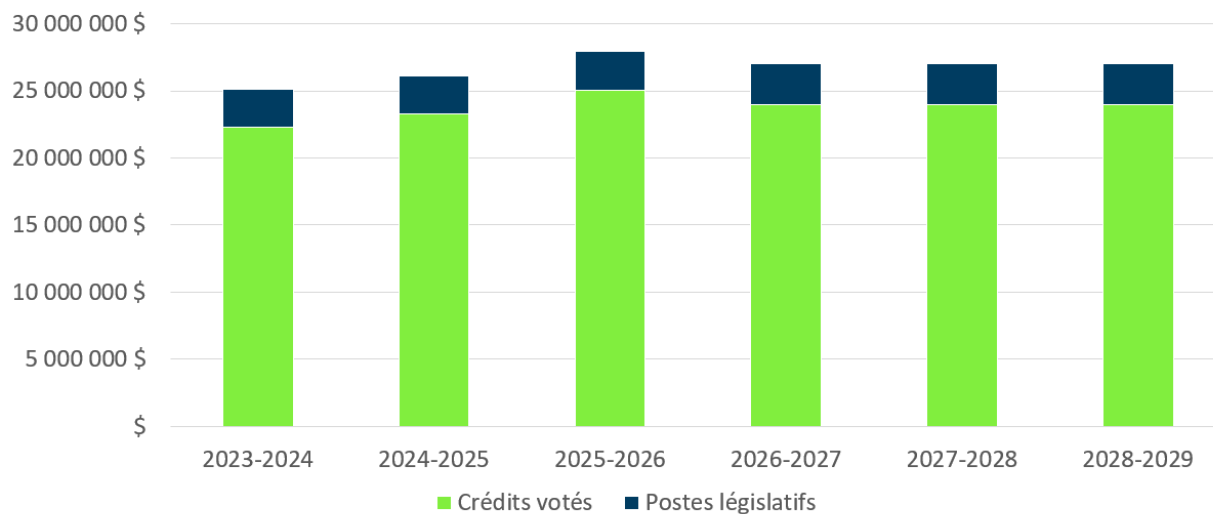
Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la section Finances de [l'InfoBase du GC](#).

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du Commissariat par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du Commissariat pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.



Description textuelle du graphique 1

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatifs
2023-2024	25 085 583 \$	22 264 196 \$	2 821 387 \$
2024-2025	26 148 095 \$	23 261 603 \$	2 886 492 \$
2025-2026	27 926 653 \$	25 056 850 \$	2 869 803 \$
2026-2027	27 033 917 \$	23 939 974 \$	3 093 943 \$
2027-2028	27 033 917 \$	23 939 974 \$	3 093 943 \$
2028-2029	27 040 169 \$	23 946 226 \$	3 093 943 \$

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

L'augmentation des dépenses des trois exercices découle principalement des coûts liés à la modernisation de *la Loi sur les langues officielles* et des rajustements des conventions collectives. Pour les exercices à venir, les dépenses prévues demeurent stables, reflétant une continuité des activités.

Toutefois, des coûts supplémentaires pourraient être engagés avec l'entrée en vigueur des sanctions administratives pécuniaires et du régime prévu par *la Loi sur l'usage du français dans les entreprises privées de compétence fédérale*. Bien que des ressources additionnelles puissent être nécessaires, l'incertitude demeure également quant aux fonds alloués à la mise en œuvre de ces nouveaux règlements.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels du Commissariat, consultez le [budget principal des dépenses de 2026-2027](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations du Commissariat de 2025-2026 à 2026-2027.

Tableau 12 : État des résultats condensé prospectif pour l'exercice terminé le 31 mars 2027 (en dollars)

Le tableau 12 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2025-2026 à 2026-2027. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2025-2026	Résultats projetés pour 2026-2027	Différence (prévus moins projetés)
Total des charges	32 093 034 \$	31 003 610 \$	1 089 424 \$
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	32 093 034 \$	31 003 610 \$	1 089 424 \$

Analyse des résultats prévus et projetés

Le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts prévus en 2026-2027 devraient diminuer de 1 089 424 \$ comparativement aux résultats prévisionnels de 2025-2026. Cette diminution s'explique principalement par l'inclusion du report du budget de fonctionnement dans l'exercice 2025-2026.

[Un état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2026-2027](#) plus détaillé, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, est accessible sur le site Web du Commissariat.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du Commissariat pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Tableau 13 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 13 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées aux responsabilités essentielles et aux services internes du Commissariat pour les trois derniers

exercices. Les ressources humaines pour l'exercice sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2025-2026
Protection des droits liés aux langues officielles	69	67	73
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	52	55	56
Total partiel	121	122	129
Services internes	46	50	60
Total	167	172	189

Analyse des ressources humaines pour les trois derniers exercices

Une augmentation du nombre d'équivalents temps complet est observée au fil des exercices, principalement en raison de la mise en œuvre de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

Tableau 14 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 14 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes du Commissariat prévus au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus 2028-2029
Protection des droits liés aux langues officielles	73	73	73
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	56	56	56
Total partiel	129	129	129
Services internes	60	60	60
Total	189	189	189

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Le nombre d'effectifs pour les prochaines années reflète les ressources approuvées à l'heure actuelle.

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel du Commissariat ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements organisationnels

Profil de l'organisation

Commissaire aux langues officielles : Raymond Thériault

Instrument(s) habilitant(s) : [paragraphe 56\(1\)](#) de la *Loi sur les langues officielles*

Année de constitution ou de création : 1970

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale : 30, rue Victoria, 6^e étage, Gatineau (Québec) K1A 0T8

Numéro de téléphone : 819-420-4877

Téléimprimeur (ATS) : 1-877-996-6368

Numéro de télécopieur : 819-420-4873

Adresse courriel : information@clo-ocol.gc.ca

Site Web : <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr>

Définitions

Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont les dépenses et les recettes liées aux créances et aux obligations

financières du gouvernement à l'égard de parties extérieures. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des recettes liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds; en comptant et en comptes débiteurs; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises; et tout autre actif et passif. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada ([Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2026–2027, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le [discours du Trône de 2025](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extraits, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.